

Nombre de membres :

**Séance du 28 juillet 2023**

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Pouvoir : 02

Convocation : 21 juillet 2023

N° 2023/07/01

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire.

Présents : Thierry Michal – Vincent Gelas - Fabienne Imbert – Christian Beguet - Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon – Christian Feltrin – Bénédicte Sainclair – Barbara Monel – Marion Chaube

Excusés : Philippe Brunel – Jean-Marc Gimaret – Franck Serrurier (pouvoir à Vincent Gelas) - Laurence Wynarczyk – Stéphanie Tricaud (pouvoir à Thierry Michal)

Absent :

Secrétaire de séance : F Imbert

**OBJET : Sécurisation de la route de Saint-Trivier**

**\* attribution des travaux et autorisation signature du marché**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n° 10/2021 du 10 mai 2021 retenant la Société AINTEGRA pour l'élaboration d'une étude de faisabilité pour la sécurisation de la route de Saint-Trivier,

Vu la décision n° 12/2022 du 04 juillet 2022 confiant à la Société AINTEGRA la maîtrise d'œuvre complète concernant la sécurisation de la route de Saint-Trivier,

Vu la consultation réalisée le 25 mai 2023 auprès de quatre entreprises, concernant la sécurisation de la Route de St-Trivier avec tranche ferme pour le plateau surélevé au croisement avec la route de Lurey) et une tranche optionnelle pour une écluse avec coussin béton enrobé à l'entrée d'agglomération),

Vu les offres reçues :

	TF	TO
- THIVENT	39 907,77 €	19 980,91 €
- SOCAFL	44 299,00 €	20 465,00 €
- EIFFAGE	48 065,00 €	25 324,00 €
- ROGER MARTIN	45 779,65 €	23 871,60 €

Vu le rapport d'analyse des offres avec comme seul critère le montant de la prestation,

Considérant la remarque du département de l'Ain portant interdiction de coussin béton se trouvant à moins de 100 mètres d'une entrée d'agglomération,

Considérant le souhait de ne pas décaler le panneau d'agglomération et la non-utilité d'une écluse sans coussin béton,

Vu l'orientation de la commission Sécurité de réaliser uniquement la tranche ferme portant sur un plateau surélevé au croisement avec la route de Lurcy,

Après en avoir délibéré, et vote à mains levées, à l'unanimité

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise YHIVENT SAS d'un montant de 39 907,77 € HT pour la tranche ferme de la sécurisation de la route de Saint-Trivier portant sur un plateau surélevé au croisement avec la route de Lurcy.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise THIVENT SAS.

Fait et délibéré, le 28 juillet 2023  
Pour copie certifiée conforme  
Le Maire,  
Thierry MICHAL



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Sécurisation de la route de Saint-Trivier : attribution des travaux et autorisation signature du marché

Date de transmission de l'acte : 01/08/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 01/08/2023

Numéro de l'acte : DEL20230701 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20230728-DEL20230701-DE

Date de décision : 28/07/2023

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.7. Actes spéciaux et divers

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Pouvoir : 02

Convocation : 21 juillet 2023

**Séance du 28 juillet 2023**

N° 2023/07/02

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire.

Présents : Thierry Michal – Vincent Gelas - Fabienne Imbert – Christian Beguet - Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon – Christian Feltrin – Bénédicte Sainclair – Barbara Monel – Marion Chaube

Excusés : Philippe Brunel – Jean-Marc Gimaret – Franck Serrurier (pouvoir à Vincent Gelas) - Laurence Wynarczyk – Stéphanie Tricaud (pouvoir à Thierry Michal)

Absent :

Secrétaire de séance : F Imbert

**OBJET : Programme voirie 2023 :**  
**\* autorisation signature**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la commission Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux du 20 juillet 2023,

Vu les travaux prévus au programme voirie 2023 tant en fonctionnement, qu'en investissement,

Vu les trois offres reçues et la proposition de l'entreprise TMF étant économiquement la plus avantageuse,

Vu la nature des travaux relevant de l'investissement sur certaines voiries, avec un montant de travaux qui sera supérieur à 15 000 € HT (seuil de la délégation du Maire),

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise TMF retenue pour les travaux d'investissement du programme voirie 2023.

Fait et délibéré, le 28 juillet 2023

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Thierry MICHAL



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Programme voirie 2023 : autorisation signature

Date de transmission de l'acte : 01/08/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 01/08/2023

Numéro de l'acte : DEL20230702 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20230728-DEL20230702-DE

Date de décision : 28/07/2023

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.7. Actes spéciaux et divers

Nombre de membres :

**Séance du 28 juillet 2023**

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Pouvoir : 02

Convocation : 21 juillet 2023

N° 2023/07/03

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire.

Présents : Thierry Michal – Vincent Gelas - Fabienne Imbert – Christian Beguet - Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon – Christian Feltrin – Bénédicte Sainclair – Barbara Monel – Marion Chaube

Excusés : Philippe Brunel – Jean-Marc Gimaret – Franck Serrurier (pouvoir à Vincent Gelas) - Laurence Wynarczyk – Stéphanie Tricaud (pouvoir à Thierry Michal)

Absent :

Secrétaire de séance : F Imbert

**OBJET : Plantation de haies bocagères  
\* demande de subvention au département de l'Ain**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la visite de terrain du 16 octobre 2021 par la commission Environnement pour le projet de plantations de haies,

Vu la rencontre du 12 juillet 2023 avec un représentant de l'ONF et le dossier technique portant sur 541 mètres linéaires de haies bocagères, avec un coût de 12 408,88 € HT, au niveau des parcelles cadastrées section ZD n° 109 et ZC n° 51 appartenant à la commune,

Considérant que ce projet est éligible à l'aide départementale du Plan Nature – Mesure 3.1 – Plantation de haies bocagères, avec un montant subventionnable de 8 115 € (15 € par mètre linéaire) et une subvention de 80% représentant la somme de 6 492 €,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de plantation de 541 mètres linéaires de haies bocagères sur les parcelles cadastrées section ZD – n° 109 (Sous la Ville) et section ZC – n° 51 (Aux Ferrières), appartenant à la commune, pour un montant de 12 408,88 € HT.

- **SOLLICITE** une subvention de 6 492 € auprès du département de l'Ain dans le cadre de la mesure 3.1 du Plan Nature « Plantation de haies bocagères ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents dans le cadre du projet de plantation de haies.

Fait et délibéré, le 28 juillet 2023

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Thierry MICHAL



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Plantation de haies bocagères : demande de subvention au département de l'Ain

Date de transmission de l'acte : 01/08/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 01/08/2023

Numéro de l'acte : DEL20230703 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20230728-DEL20230703-DE

Date de décision : 28/07/2023

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions

Nombre de membres :

**Séance du 28 juillet 2023**

**En exercice : 15**

**Présents : 10**

N° 2023/07/04

**Votants : 12**

**Pouvoir : 02**

*Convocation : 21 juillet 2023*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire.

Présents : Thierry Michal – Vincent Gelas - Fabienne Imbert – Christian Beguet - Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon – Christian Feltrin – Bénédicte Sainclair – Barbara Monel – Marion Chaube

Excusés : Philippe Brunel – Jean-Marc Gimaret – Franck Serrurier (pouvoir à Vincent Gelas) - Laurence Wynarczyk – Stéphanie Tricaud (pouvoir à Thierry Michal)

Absent :

Secrétaire de séance : F Imbert

**OBJET : Détermination du loyer du nouveau logement T3**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la transformation des salles de catéchisme en un logement de type 3 d'une surface de plancher de 58 m<sup>2</sup>,

Vu la visite de ce logement par la Régie BERTRAND DEPAGNEUX, ayant reçu mandat de gérance pour la gestion administrative des logements communaux, conseillant un prix de 10 € du m<sup>2</sup>, en tenant compte des aspects positifs et négatifs du logement,

Vu les montants des autres logements au m<sup>2</sup>,

Considérant que ce logement est neuf,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité

- **FIXE** le montant du loyer du nouveau logement T3 à 580 € par mois.

Fait et délibéré, le 28 juillet 2023

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Thierry MICHAL



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Détermination du loyer du nouveau logement T3

Date de transmission de l'acte : 01/08/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 01/08/2023

Numéro de l'acte : DEL20230704 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20230728-DEL20230704-DE

Date de décision : 28/07/2023

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations